



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE WEBINAIRE ET INFORMATIONS DE RENTREE, « APPEL A INSCRIPTION AIRES EDUCATIVES »

Mission académique Education au développement durable
Inspection pédagogique
Sophie Pons, IA-IPR
Vincent Zaccardo, IEN ET-EG
mission.edd@ac-creteil.fr
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex

Texte adressé à Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, Mesdames et messieurs les principaux des collèges, Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles

Références :

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 Pour une école de la confiance, publiée au JO du 28 juillet 2019 – article 9 « Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée »

Circulaire MENE1924799C « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » publiée au BO du 29 août 2019

Circulaire MENE2025449C « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 » publiée au BO du 24 septembre 2020

La présente note a pour objet de diffuser les informations de rentrée liées à l'éducation au développement durable en particulier le webinaire de rentrée des référents EDD le 18/09 à 17h15 et l'appel à inscription pour le dispositif des Aires Educatives destiné aux écoles, collèges et lycées (ouvert jusqu'au 15/09).

La rentrée scolaire 2023 voit réaffirmée par le ministère le cadre des 20 mesures pour la transition écologique annoncées le 23 juin dernier : « L'école, premier lieu de la transition écologique » : <https://www.education.gouv.fr/20-mesures-pour-la-transition-ecologique-l-ecole-378545>. Des objectifs sont énoncés : il s'agit notamment de poursuivre le déploiement des démarches E3D dans les écoles et établissements dans le but d'atteindre 100% des structures scolaires labellisées E3D d'ici 2030, de déployer les aires éducatives (terrestres et marines) actuellement ouvertes aux écoles et collèges vers les lycées dès cette rentrée 2023, de renforcer la formation des personnels ainsi que l'accompagnement et l'engagement des éco-délégués. Outre le [guide national pour la transition écologique](#) et le [référentiel de compétences EDD proposé](#) par le Conseil supérieur des programmes, de nouvelles ressources sont annoncées pour cette année 2023-2024 afin de soutenir les personnels engagés.

Quelques informations à l'échelle académique :

1) La mission académique Education au développement durable : contacts

La mission est structurée autour d'une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants et inspecteurs, et qui s'appuie sur des missions départementales EDD. Quelques contacts :

Sophie Pons, IA-IPR, cheffe de la mission
Vincent Zaccardo, IEN, chef adjoint
Clarisse Mazin, chargée de mission académique
Maxime Treiber, chargé de mission académique
Romain Le-Goff, webmestre et conseiller technique numérique

Pour contacter la mission académique EDD : mission.edd@ac-creteil.fr

Contacts dans les missions EDD départementales au sein des DSDEN :

DSDEN 93 : ce.93edd@ac-creteil.fr (Alain Amedro)

DSDEN 94 : Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr (Evelyne Coggiola)

DSDEN 77 : EDD77@ac-creteil.fr (Céline Pruvost)

L'académie de Créteil est fortement mobilisée pour le développement durable et la transition écologique depuis dix ans. En témoigne la forte dynamique de labellisation E3D des écoles et des établissements, puisqu'en cette rentrée 2023 : 1252 structures scolaires et 40 territoires scolaires sont labellisés E3D dans notre académie. Ceci repose sur la forte mobilisation de tous, et en particulier des référents EDD d'établissements. Nous souhaitons ici vous remercier pour votre engagement.

Chiffres, ressources, appels à projets, exemples d'actions EDD... sont à retrouver toute l'année ici : <https://edd.ac-creteil.fr/>

La prochaine campagne de labellisation E3D débutera mi-janvier 2024. Une circulaire académique en précisera les modalités.

2) Webinaire de rentrée des référents EDD d'établissement : 18 septembre de 17h15 à 18h15

Les référents EDD sont conviés à participer à un webinaire de rentrée le 18/09 à 17h15 sur le lien suivant :

<https://ac-creteil-dafor.webex.com>

Numéro de la réunion : 2733 431 0542

Mot de passe : mwY2m68aapA (69926682 à partir des systèmes vidéo)

L'ordre du jour concerne : la présentation des formations en EDD, les missions des éco-délégués, le dispositif des aires éducatives et les actualités de rentrée.

Si le référent EDD de l'établissement a changé, nous vous remercions d'indiquer son nom et mail à :

mission.edd@ac-creteil.fr

3) Les élections des éco-délégués :

Elections des éco-délégués de classe : il est recommandé aux collèges et lycées d'organiser l'élection d'un éco-délégué dans chaque classe en même temps que l'élection des délégués de classe. Une information préalable des élèves sur les enjeux du développement durable et les missions possibles des éco-délégués permet de susciter la motivation et des candidatures. L'élection des éco-délégués est aussi encouragée dans les écoles en particulier en cycle 3.

Des ressources sont disponibles à ce sujet sur le site <https://edd.ac-creteil.fr/> (rubrique « Ecodélégués ») : conseils pour l'élection, activités possibles pour débiter l'accompagnement, témoignages d'éco-délégués...

Le calendrier « une année en ODD » (<https://edd.ac-creteil.fr/Une-annee-en-EDUCATION-AU-DEVELOPPEMENT-DURABLE-avec-les-17-ODD>) peut permettre de se projeter sur des actions thématiques chaque mois.

Des formations spécifiques sur l'accompagnement des éco-délégués sont proposées pour les personnels (un parcours de formation de l'EAFC et des ateliers distanciels sur le site académique EDD).

Election d'un binôme (fille/garçon) d'éco-délégués d'établissement : le binôme est élu au sein du CVC ou CVL.

4) Appel à inscription pour le dispositif « Aires Educatives »

L'appel à inscription pour le dispositif des Aires Educatives (ATE et AFE), proposé par l'Office Français de la Biodiversité, est ouvert pour la session 2023-2024 **jusqu'au 15/09**.

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

Ce concept est né en 2012, aux Marquises (Polynésie Française), de l'imagination des enfants d'une école qui ont souhaité protéger la baie se situant devant leur école. Une aire éducative peut être marine ou terrestre : on parle d'une AME (aire marine éducative), d'une ATE (aire terrestre éducative) et plus récemment d'une AFE (aire fluviale éducative), un nouveau type d'aire éducative lancé en cette rentrée 2023.

Les grands objectifs des aires éducatives sont :

- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,
- Favoriser l'engagement des élèves, le dialogue entre les élèves et les acteurs locaux (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...)

Ce projet éco-citoyen s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'enseignement scolaire. **Il s'adresse aux classes de CE2, de cycle 3 (CM1, CM2, 6^e) de cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e) , et dès septembre 2023 il s'ouvre désormais aussi aux lycées.**

Une aire éducative se développe tout au long de l'année scolaire. Sa mise en place nécessite d'identifier une structure référente qui peut accompagner le projet (structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités...), de se rapprocher de la commune pour la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'aire éducative (le choix final revenant aux élèves), d'évaluer le coût du projet avec le référent afin de lancer des demandes de financement (l'OFB peut aider et financer certains projets). La zone de l'aire éducative ne doit pas nécessairement se trouver dans un espace protégé, elle doit se situer sur la commune, à proximité de l'école ou l'établissement. Les milieux peuvent être très variés (plage, zone humide, parc urbain, forêt, terrain vague, rivière...) et se trouver à la campagne, en ville, au bord d'une rivière ou d'un fleuve.

L'inscription dans la démarche « aire éducative » se fait avant le 15/09/2023 sur la plateforme

<https://sagae.ofb.fr/>

L'OFB dispose d'un budget pour financer les aires éducatives, une demande spécifique est nécessaire. **Les demandes de financement à l'OFB se font sur la plateforme « Démarches simplifiées » avant le 15/09 :**

<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/aires-educatives-lancement-de-lappel-projets-2023-2024>

Pour reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles et établissements, un label "aire éducative" peut être décerné aux établissements qui se sont engagés dans la démarche. La labellisation intervient **en fin d'année scolaire**, sur étude d'un dossier de demande de labellisation. Le label « aire éducative » peut tout à fait alimenter une candidature au label E3D.

Informations et documents pédagogiques utiles : <https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>

Les cellules nationales et régionales de l'OFB peuvent répondre à vos questions :

aireseducatives@ofb.gouv.fr

Si vous prévoyez de vous inscrire, nous vous remercions d'informer la mission académique EDD

(mission.edd@ac-creteil.fr) qui travaille en relation avec l'OFB et peut vous accompagner.

5) Les semaines européennes du développement durable (SEDD) du 18 septembre au 8 octobre 2023 :

C'est l'occasion d'organiser des actions dans l'établissement pour sensibiliser les élèves, susciter l'engagement en vue des élections des éco-délégués, ou lancer une dynamique collective dans une démarche E3D. Quelques possibilités : restitution d'actions menées par les éco-délégués en 2022-2023,

valorisation des projets EDD et/ou d'un label E3D récemment obtenu, interventions d'experts/partenaires, expositions, projections de films...

Un temps fort à l'échelle académique sera proposé à cette occasion aux référents EDD et aux élèves. Les référents EDD en seront prochainement informés.

Si vous souhaitez nous faire part d'une action que vous préparez pour la SEDD et que vous souhaitez valoriser, n'hésitez pas à contacter la mission académique EDD (mission.edd@ac-creteil.fr).

6) Les formations EDD proposées aux personnels en 2023-2024 :

L'Ecole académique de la formation continue a publié l'offre de formation sous la forme de parcours ce lundi 4 septembre : <https://www.ac-creteil.fr/edito/ea/c>. Trois parcours de formation ciblés sur l'EDD sont proposés : <https://www.ac-creteil.fr/promouvoir-l-education-au-developpement-durable-122530>

Chaque parcours EDD contient des modules essentiels et des modules d'approfondissement. Tous les modules sont accessibles séparément, ce qui permet à chacun de personnaliser sa formation. Si un personnel souhaite « valider » un parcours dans son ensemble, il doit suivre tous les modules dits « obligatoires ».

Le parcours « engager son établissement dans une démarche globale durable » est déjà ouvert à inscription. L'inscription aux modules des deux autres parcours (Former et accompagner les écodélégués, Elaborer des projets en EDD) ouvrira le 18/09. Le webinaire proposé aux référents le 18/09 donnera des précisions.

Des FIL (formations d'initiative locale) pourront également être organisées en EDD/E3D sur demande des établissements à l'Ecole académique de la formation continue. L'équipe des formateurs EDD est à votre écoute.

La rectrice de l'académie de Créteil,

Signée

Julie Benetti